



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

NOTE DE PRESENTATION

(article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales)

Commune d'Aiffres
Mairie
41 rue de la mairie
79230 AIFFRES
Tél : 05 49 32 02 47 - Fax : 05 49 32 11 69
Mail : mairie@ville-aiffres.fr
Site internet : www.ville-aiffres.fr

PREAMBULE

Le **budget supplémentaire** est un acte de report et d'ajustement. En tant qu'acte de report, il permet d'intégrer les résultats (excédents, déficits...) et les restes à réaliser constatés après le vote du compte administratif lorsque celui-ci est adopté après l'approbation du budget primitif. En tant qu'acte d'ajustement, il permet de modifier en cours d'année les prévisions faites au moment du budget primitif.

Le budget supplémentaire doit être voté en équilibre en application de l'article L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

L'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales précise toutefois que « *n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au Compte administratif de l'exercice précédent* ».

Le vote du budget supplémentaire 2017 fait suite aux décisions budgétaires suivantes :

	Budget principal	Budget annexe « espace tartalin »	Budget autonome « activités panneaux photovoltaïques »
Débat d'orientation budgétaire	16/02/2017	16/02/2017	16/02/2017
Budget primitif	23/03/2017	23/03/2017	23/03/2017
Décision modificative n°1	18/05/2017	18/05/2017	-

Des éléments de contexte (présentation de la commune, environnement économique et financier, ...) figurent dans le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2017 ainsi que dans la note de présentation préparée à l'occasion du vote du budget primitif 2017. Conformément à la réglementation, ces documents sont disponibles sur le site internet de la commune : www.ville-aiffres.fr.

Il est rappelé que le budget 2017 s'inscrit dans les orientations suivantes :

- La **maîtrise de la pression fiscale** avec le gel des taux de fiscalité directe locale,
- La nécessaire **maîtrise des dépenses de fonctionnement** pour préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité tout en garantissant la qualité et la modernisation du service public :
 - avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement des services,
 - la diminution de la subvention d'équilibre au budget annexe de l'Espace Tartalin,
 - mais la poursuite du soutien à la vie associative locale,
 - l'amélioration de la qualité des services de proximité (élargissement des services petite enfance, audit de la politique culturelle et des process administratifs, mutualisation de la politique de développement numérique de la collectivité),
 - l'attention portée aux conditions de travail (renforcement de l'expertise pour le suivi des dossiers santé, hygiène et sécurité).
- Une **capacité d'investissement préservée** pour poursuivre :
 - la politique volontariste en matière de mise en accessibilité des équipements,
 - l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité du territoire (requalification des espaces publics de la zone commerciale du petit fief, rénovation des aires de jeux, sécurisation de la rue Victor Hugo),
 - l'engagement de la municipalité dans la transition énergétique (rénovation du parc d'éclairage public).

Il est également rappelé que par dérogation aux principes d'unité et d'universalité budgétaire et en application des instructions budgétaires et comptables en vigueur, les comptes de la commune d'Aiffres sont répartis sur trois budgets distincts. Le Centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public communal doté de la personnalité juridique, dispose d'un budget propre voté par son conseil d'administration. Les trois budgets supplémentaires qui sont présentés dans ce document sont :

- Le budget principal
- Le budget annexe « espace tartalin »
- Le budget autonome « activités panneaux photovoltaïques »

1 – BUDGET PRINCIPAL

Rappel : Le budget supplémentaire est un acte de report et d'ajustement. En tant qu'acte de report, il permet d'intégrer les résultats (excédents, déficits...) et les restes à réaliser constatés après le vote du compte administratif lorsque celui-ci est adopté après l'approbation du budget primitif. En tant qu'acte d'ajustement, il permet de modifier en cours d'année les prévisions faites au moment du budget primitif.

Une présentation synthétique du budget supplémentaire figure en annexe 1.

1.1 - Affectation des résultats et restes à réaliser :

Les articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code général des collectivités territoriales imposent que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, soit affecté en totalité par délibération du Conseil municipal :

- En priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent,
- Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

L'affectation du résultat du budget principal est la suivante :

•Ligne 001 - Solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement	111.726,61 €	(a)
•Résultat (excédent) de la section de fonctionnement	1.596.900,48 €	
•Restes à réaliser en dépenses	260.877,48 €	(b)
•Restes à réaliser en recettes	74.640,00 €	(c)
•Besoin net de la section d'investissement (b-a-c)	74.510,87 €	
•Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	74.510,87 €	
•Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	1.522.389,61 €	

1.2 – Ajustements

1.2.1 – Recettes de fonctionnement :

Au regard des informations nouvelles notifiées par les services de l'Etat, les ajustements (~ +40 k€) portent principalement sur :

- Produits de fiscalité directe locale (chap.73) : + 20 057 €.
- Allocations compensatrices (chap.74) : + 12 610 €.
- Dotation Globale de Fonctionnement (chap.74) : + 6 450 €

1.2.2 – Dépenses de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement, les ajustements du budget supplémentaires (~ +20 k€) portent principalement sur :

- Frais de maintenance/abonnement du logiciel du service enfance (chap.011) : + 4 800 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour passation des marchés de services de télécommunications (chap.011) : + 3 500 €
- Communication agenda 21 (chap.011) : + 2 700 €
- Retraitement de dépenses initialement prévues en section d'investissement : + 6 000 €

1.2.3 – Recettes d'investissement :

Au regard des informations transmises par les financeurs, les ajustements du budget supplémentaire (~ -700 k€) portent principalement sur :

- Subvention CAP79 - opération 0056 « aménagement zone du petit fief » : + 110 000 €
- Subvention PACT CAN - opération 0056 « aménagement zone du petit fief » : - 10 000 €
- Subvention DETR - opération 0059 « travaux de bâtiments 2017 » : - 30 400 €
- Subvention DETR – opération 0054 « travaux de bâtiments 2016 » : + 26 645 €

En outre, il est rappelé que le budget primitif avait été adopté avant vote du compte administratif et sans reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent. L'équilibre de la section d'investissement reposait alors sur le recours à l'emprunt à hauteur de 793 000 €. Au regard des résultats à reporter et du programme d'investissement à financer, l'équilibre budgétaire n'exige plus de recours à l'emprunt en 2017 (- 793 000 €).

1.2.4 – Dépenses d'investissement :

En dépenses d'investissement, les ajustements du budget supplémentaire (~ +200 k€) portent principalement sur :

- Aménagement zone du petit fief (opération 0056) : travaux (+ 156 000 €) et acquisitions foncières (+ 15 000 €) supplémentaires.
- Acquisition logiciel enfance jeunesse (chap. 2051) et dispositifs de pointage (chap.21) : + 10 100 €
- Travaux de défense extérieure contre l'incendie (chap. 23) : + 26 400 €
- Retraitement de dépenses initialement prévues en section d'investissement : - 6 000 €

1.3 - Ratios financiers

Le législateur a prévu que les documents budgétaires des communes de 3 500 habitants et plus soient assortis de données synthétiques sur leur situation financière.

Les ratios obligatoires actualisés figurent dans le tableau ci-dessous :

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3816901	4563682	803.6066	1022.9117

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	724.67	1049
2	Produit des impositions directes/population	395.8	468
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	785.64	1174
4	Dépenses d'équipement brut/population	348.39	260
5	Encours de dette/population	612.13	862
6	DGF/population	126.66	175
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

2 – LE BUDGET CONSOLIDE

Rappel : Par dérogation aux principes d'unité et d'universalité budgétaire et en application des instructions budgétaires et comptables en vigueur, les comptes de la commune d'Aiffres sont répartis sur trois budgets distincts :

- Budget principal
- Budget annexe « espace tartalin »
- Budget autonome « activités panneaux photovoltaïques »

2.1 – Le budget annexe « espace Tartalin »

Une présentation synthétique du budget supplémentaire figure en annexe 2.

Le budget supplémentaire 2017 concerne uniquement la reprise des résultats et des restes à réaliser dans les conditions suivantes :

•Solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement	36.255,00 €	(a)
•Résultat (excédent) de la section de fonctionnement	74.226,77 €	
•Restes à réaliser en dépenses	37.971,77 €	(b)
•Restes à réaliser en recettes	0,00 €	(c)
•Besoin net de la section d'investissement (a+b-c)	74.226,77 €	
•Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	74.226,77 €	
•Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	

2.2 – Le budget autonome « activité panneaux photovoltaïques »

Une présentation synthétique du budget supplémentaire figure en annexe 3.

Le budget supplémentaire 2017 concerne uniquement la reprise des résultats et des restes à réaliser dans les conditions suivantes :

•Solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement	19.376,50 €	(a)
•Résultat (excédent) de la section de fonctionnement	263,21 €	
•Restes à réaliser en dépenses	0,00 €	(b)
•Restes à réaliser en recettes	0,00 €	(c)
•Besoin net de la section d'investissement (b-a-c)	-19.376,50 €	
•Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	
•Ligne 002 – Résultat d'exploitation reporté	263,21 €	

A Aiffres, le
Le Maire,
Jacques BILLY

ANNEXE 1 – BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement											
Dépenses	CA 2016	OB2017	BP2017	BS 2017		Recettes	CA 2016	OB2017	BP2017	BS 2017	
Charges à caractère général	985 884 €	1 045 000 €	1 045 222 €	17 000 €	1 062 222 €	Atténuations charges	49 844 €	65 000 €	65 000 €	0 €	65 000 €
Charges de personnel	2 004 453 €	2 140 000 €	2 139 000 €	0 €	2 139 000 €	Produits des services	571 440 €	560 000 €	559 375 €	0 €	559 375 €
Charges de gestion courante	489 677 €	525 000 €	524 167 €	0 €	524 167 €	Impôts et taxes	2 717 427 €	2 690 000 €	2 689 571 €	20 897 €	2 710 468 €
Charges financières	151 143 €	150 000 €	149 138 €	0 €	149 138 €	Dotations et particip.	956 644 €	932 000 €	929 903 €	19 060 €	948 963 €
Charges exceptionnelles	227 684 €	193 000 €	191 685 €	0 €	191 685 €	Produits gestion courante	137 132 €	140 000 €	140 910 €	0 €	140 910 €
Atténuation de charges	4 979 €	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	Produits financiers	41 291 €	38 000 €	38 205 €	0 €	38 205 €
Dépenses imprévues	0 €	50 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	Produits exceptionnels	20 871 €	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €
Sous total op. réelles	3 863 820 €	4 108 000 €	4 104 212 €	17 000 €	4 121 212 €	Sous total op. réelles	4 494 649 €	4 430 000 €	4 427 964 €	39 957 €	4 467 921 €
Sous total op. ordre	175 476 €	0 €	160 532 €	0 €	160 532 €	Sous total op. ordre	979 €	0 €	670 €	0 €	670 €
Résultat reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Résultat reporté	0 €	0 €	0 €	1 522 390 €	1 522 390 €
Virement section investissement	-	322 000 €	163 890 €	900 155 €	1 064 045 €						
Total dépenses	4 039 295 €	4 430 000 €	4 428 634 €	917 155 €	5 345 789 €	Total recettes	4 495 627 €	4 430 000 €	4 428 634 €	1 562 347 €	5 990 981 €
<i>Epargne brute</i>	<i>630 829 €</i>	<i>322 000 €</i>	<i>323 752 €</i>	<i>22 957 €</i>	<i>346 709 €</i>						

Investissement											
Dépenses	CA 2016	OB2017	BP2017	BS 2017		Recettes	CA 2016	OB2017	BP2017	BS 2017	
RAR dépenses n-1	0,00	0,00	0,00	260 877 €	260 877 €	RAR n-1	0 €	0 €	0 €	74 640 €	74 640 €
Dettes et assimilées	356 188 €	265 000 €	268 000 €	0 €	268 000 €	FCTVA	242 175 €	88 000 €	88 000 €	0 €	88 000 €
Programme d'investissement	467 390 €	1 486 000 €	1 485 900 €	203 400 €	1 689 300 €	Taxes d'urbanisme	34 228 €	35 000 €	35 000 €	0 €	35 000 €
Subventions HLM	67 972 €	35 000 €	31 125 €	0 €	31 125 €	Subventions d'invest.	121 121 €	450 000 €	453 564 €	96 245 €	549 809 €
Dépenses imprévues	0 €	50 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	Emprunts	0 €	803 000 €	793 000 €	-793 000 €	0 €
Op. cpte de tiers	3 317 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Cessions et autres recettes	94 372 €	138 000 €	141 709 €	0 €	141 709 €
						Op. cpte de tiers	3 317 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Sous total op. réelles	894 867 €	1 836 000 €	1 835 025 €	464 277 €	2 299 302 €	Excédent de fonct. cap.	417 761 €	0 €	0 €	74 511 €	74 511 €
Sous total op. ordre	153 875 €	0 €	83 161 €	0 €	83 161 €	Sous total op. réelles	912 973 €	1 514 000 €	1 511 273 €	-547 604 €	963 669 €
Résultat reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Sous total op. ordre	328 373 €	0 €	243 023 €	0 €	243 023 €
						Résultat reporté	0 €	0 €	0 €	111 727 €	111 727 €
						Virement section fonctionnement	0 €	322 000 €	163 890 €	900 155 €	1 064 045 €
Total dépenses	1 048 742 €	1 836 000 €	1 918 186 €	464 277 €	2 382 463 €	Total recettes	1 241 346 €	1 836 000 €	1 918 186 €	464 277 €	2 382 463 €
						<i>Epargne nette</i>	<i>274 641 €</i>	<i>57 000 €</i>	<i>55 752 €</i>	<i>22 957 €</i>	<i>78 709 €</i>

ANNEXE 2 – BUDGET ANNEXE « ESPACE TARTALIN »

Fonctionnement

Depenses	CA 2016	BP 2017	BS 2017	Recettes	CA 2016	BP 2017	BS 2017		
CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 661 €	69 860 €	0 €	69 860 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION	266 682 €	230 385 €	0 €	230 385 €
CHARGES DE PERSONNEL	60 643 €	65 000 €	0 €	65 000 €	Revenus des immeubles	39 068 €	40 000 €	0 €	40 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	1 €	10 €	0 €	10 €	Prise en charge déficit BA	227 614 €	190 385 €	0 €	190 385 €
CHARGES FINANCIERES	40 538 €	38 206 €	0 €	38 206 €					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	100 €	0 €	100 €					
SS TOTAL OP REELLES	156 843 €	173 176 €	0 €	173 176 €	SS TOTAL OP REELLES	266 682 €	230 385 €	0 €	230 385 €
SS TOTAL OP ORDRE	35 612 €	39 963 €	0 €	39 963 €	SS TOTAL OP ORDRE	0 €	0 €	0 €	0 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €	0 €	0 €	RESULTAT REPORTE	0 €	0 €	0 €	0 €
VIREMENT A LA SECT. D'INV.	0 €	17 246 €	0 €	17 246 €					
TOTAL DEPENSES	192 455 €	230 385 €	0 €	230 385 €	TOTAL RECETTES	266 682 €	230 385 €	0 €	230 385 €

Investissement

Depenses	CA 2016	BP 2017	BS 2017	Recettes	CA 2016	BP 2017	BS 2017		
RAR n-1	0 €	0 €	37 972 €	37 972 €	RAR n-1	0 €	0 €	0 €	0 €
EMPRUNTS ET DETTES	48 708 €	48 709 €	0 €	48 709 €	Excédent de fonct. cap.	24 828 €	0 €	74 227 €	74 227 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	527 €	0 €	0 €	0 €					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 300 €	8 500 €	0 €	8 500 €					
IMMOBILISATIONS EN COURS	5 410 €	0 €	0 €	0 €					
SS TOTAL OP REELLES	75 945 €	57 209 €	37 972 €	95 181 €	SS TOTAL OP REELLES	24 828 €	0 €	74 227 €	74 227 €
SS TOTAL OP ORDRE	0 €	0 €	0 €	0 €	SS TOTAL OP ORDRE	35 612 €	39 963 €	0 €	39 963 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €	36 255 €	36 255 €	RESULTAT REPORTE	0 €	0 €	0 €	0 €
					VIREMENT DE LA SECT. FONCTION.	0 €	17 246 €	0 €	17 246 €
TOTAL DEPENSES	75 945 €	57 209 €	74 227 €	131 436 €	TOTAL RECETTES	60 440 €	57 209 €	74 227 €	131 436 €

ANNEXE 3 – BUDGET AUTONOME « ACTIVITES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Exploitation

Depenses	CA 2016	BP 2017	BS 2017	Recettes	CA 2016	BP 2017	BS 2017		
CHARGES A CARACTERE GENERAL	263 €	1 870 €	263 €	2 133 €	VENTES DE PRODUITS	2 541 €	3 522 €	0 €	3 522 €
<i>Sous-traitance générale</i>	53 €	100 €	0 €	100 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Autres biens mobiliers</i>	210 €	210 €	263 €	473 €					
<i>Multirisques</i>	0 €	160 €	0 €	160 €					
<i>Cotis foncière des entreprises</i>	0 €	1 400 €	0 €	1 400 €					
AUTRES CHARGES DE GESTION	0 €	10 €	0 €	10 €					
IMPOTS SUR LES BENEFICES ET AS	0 €	0 €	0 €	0 €					
SS TOTAL OP REELLES	263 €	1 880 €	263 €	2 143 €	SS TOTAL OP REELLES	2 541 €	3 522 €	0 €	3 522 €
SS TOTAL OP ORDRE	1 781 €	1 782 €	0 €	1 782 €	SS TOTAL OP ORDRE	140 €	140 €	0 €	140 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €	0 €	0 €	RESULTAT REPORTE	0 €	0 €	263 €	263 €
TOTAL DEPENSES	2 044 €	3 662 €	263 €	3 925 €	TOTAL RECETTES	2 681 €	3 662 €	263 €	3 925 €

Investissement

Depenses	CA 2016	BP 2017	BS 2017	Recettes	CA 2016	BP 2017	BS 2017		
EMPRUNTS ET DETTES	0 €	1 642 €	19 377 €	21 019 €					
SS TOTAL OP REELLES	0 €	1 642 €	19 377 €	21 019 €	SS TOTAL OP REELLES	0 €	0 €	0 €	0 €
SS TOTAL OP ORDRE	140 €	140 €	0 €	140 €	SS TOTAL OP ORDRE	1 781 €	1 782 €	0 €	1 782 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €	0 €	0 €	RESULTAT REPORTE	0 €	0 €	19 377 €	19 377 €
TOTAL DEPENSES	140 €	1 782 €	19 377 €	21 159 €	TOTAL RECETTES	1 781 €	1 782 €	19 377 €	21 159 €